

H. J. Z.

I. P. T.

E. E. F.

S. P. T.

E. E. F.

V. D. O.

V. D. O.

V. D. O.

LE CRÉDIT LYONNAIS ne bonifie pas d'Intérêts après l'Echéance

N<sup>o</sup> 954

B. F. P. T. 9507

NON TRANSFÉRABLE

# CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 250 Millions

Certificat de Dépôt

Jérusalem, le *vingt six* mai 1926

Reçu à titre de dépôt la Somme de

*neuf mille deux cent trente piastres au tarif*

remboursable avec les Intérêts à 3 % l'an soit en totalité

*neuf mille cinq cent sept piastres au tarif*

à la date du *vingt six* mai mil neuf cent vingt sept

à Son Excellence *Sedjazmatch Baltcha*

*Gouverneur de la Province de Sidamo*

contre retrait du présent certificat dûment acquitté.

CRÉDIT LYONNAIS

CRÉDIT LYONNAIS. AGENCE de JÉRUSALEM

Le Directeur



